

PAR COURRIEL

Le 8 septembre 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 32657 - Réponse**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 31 août dernier, concernant la lettre du 27 juillet 2001 émise par le Ministère à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Lettre du MDDELCC, 27 juillet 2001 (1 page).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (2)

**Alain Gravel**

---

**De :** "Dansereau, Pierre-Paul" <pierre-paul.dansereau@menv.gouv.qc.ca>  
**À :** "Raymond Malo / MRC Vaudreuil-Soulanges" <mrc-vs@qc.aira.com>  
**Envoyé :** 27 juillet, 2001 11:30  
**Objet :** Carrières et sablières de Vaudreuil-Soulanges

Voici quelques informations concernant les carrières et sablières dans votre MRC que j'ai obtenues de notre Service industriel:

Selon les informations que nous possédons, l'ensemble des carrières et sablières situées sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges bénéficient de droits acquis c'est à dire qu'elles étaient en opération avant le 17 août 1977, sauf une sablière et deux carrières.

La sablière est située dans la municipalité de St-Télésphore (lots P-112, P-113 et P-114 concession Saint-Antoine) et appartient à la compagnie Béton Grilli inc à qui un certificat d'autorisation a été délivré le 12 septembre 1991 pour une exploitation sur 30 hectares. Aucune date de fin d'exploitation n'a été spécifiée.

Pour ce qui est des deux carrières, la première appartient à la compagnie Béton Trudeau et Fils Ltée et est située Ste-Justine-de-Newton. Elle a reçu un certificat d'autorisation pour un agrandissement de l'aire d'exploitation. La superficie autorisée est de 134,000 mètres carrés et le certificat a été délivré le 02 décembre 1998 avec une prévision de fin d'exploitation le 31 décembre 2040.

L'autre carrière ayant obtenu un certificat d'autorisation est la propriété de 2617-9747 Québec inc et est située dans la municipalité de Rigaud. La superficie autorisée est de 44,144 mètres carrés et le certificat a été délivré le 5 juillet 2000 avec une prévision de fin d'exploitation en décembre 2009.

En ce qui concerne les carrières qui ne sont pas tenues de restaurer leur site parce qu'elles bénéficient de droits acquis (en exploitation avant le 17 août 1977), selon nos informations une carrière possède ces droits et elle appartient à La Compagnie Meloche inc., située au 105, route 138 à Coteau-du-Lac, qui a débuté l'exploitation en 1960. Par contre le Règlement sur les carrières et sablières mentionne à l'article 56 que toute personne qui agrandit une carrière ou une sablière existante le 17 août 1977 en entamant des surfaces de terrain non découvertes et qui n'est pas tenue de présenter une demande au sous-ministre selon article 2 (demande de certificat d'autorisation), doit néanmoins restaurer le sol ainsi entamé selon les articles 35 à 48 (articles qui décrivent les possibilités pour restaurer et les exigences).

Je tente présentement d'obtenir des informations sur les sablières en opération avant le 17 août 1977. Je vous informerai des résultats.

Salutations.

**Pierre-Paul Dansereau**

Chargé de projet

Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie  
Service municipal et hydrique  
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage  
Longueuil QC J4K 2T5